

AVEC L'APPRENTISSAGE
DANS L'ARTISANAT

BOOSTEZ VOTRE AVENIR



Chambre de Métiers d'Alsace

Union Régionale des Métiers et de l'Artisanat

SOMMAIRE

L'ARTISANAT, C'EST QUOI ?	3
L'APPRENTISSAGE : POURQUOI, COMMENT ?	5
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE = UN STATUT DE SALARIÉ	6
DES AVANTAGES POUR FACILITER LA VIE DES APPRENTI(E)S	8
LES PARCOURS ET DIPLÔMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE	10
LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE ET L'ARTISANAT	11
LE SERVICE "JEUNES ET ENTREPRISES" DE LA CMA	12
DES CONSEILS POUR TROUVER UNE ENTREPRISE	14

L'ARTISANAT, C'EST QUOI ?

L'artisanat regroupe 4 secteurs d'activité : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services.

... En Alsace, plus de 29 000 entreprises emploient près de 125 000 salariés.

L'ARTISANAT C'EST PLUS DE 250 MÉTIERS, DANS DE MULTIPLES DOMAINES

Alimentation, électricité, électrotechnique, électronique, bois, métiers d'art, automobile, mécanique, métallerie, bâtiment, travaux publics, énergie climatique, sanitaire, thermique, beauté, santé...

AVEC L'ARTISANAT,
VOUS POUVEZ
ENTREPRENDRE
ET RÉALISER
VOS PROJETS.





RESTEZ
MOTIVÉ(E),
DYNAMIQUE,
ET CONFIAANT(E) !

L'APPRENTISSAGE
DANS L'ARTISANAT,

C'EST UN VÉRITABLE
PASSEPORT POUR L'EMPLOI.

PLUS DE 8 APPRENTI(E)S SUR 10
TROUVENT UN EMPLOI
APRÈS LEUR SORTIE DE FORMATION.

L'APPRENTISSAGE : POURQUOI, COMMENT ?



Du CAP au diplôme d'ingénieur, des études oui... mais autrement

L'apprentissage est une voie de formation qui s'adresse à tous les jeunes de 16 ans (15 ans révolus en sortant de 3^e) à 25 ans (ou plus en cas de reprise d'entreprise, poursuite d'études après un contrat d'apprentissage ou de situation de handicap).

UNE FORMATION EN ALTERNANCE ENTREPRISE / CENTRE DE FORMATION

La formation en apprentissage est dite en "alternance", c'est-à-dire qu'elle alterne des périodes de pratique professionnelle en entreprise et des périodes de cours suivis dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

La pratique du métier s'acquiert dans l'entreprise. Les aspects théoriques du métier s'apprennent au CFA.

Ces enseignements sont sanctionnés par un titre certifié par l'État ou un diplôme technologique ou professionnel.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE UN STATUT DE SALARIÉ(E)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- C'est un contrat de travail conclu entre l'entreprise et l'apprenti(e) (et/ou son représentant légal).
- Sa durée est de 1 à 3 ans selon les métiers et les niveaux de formation.
- Il assure une couverture sociale.
- Il donne droit à 5 semaines de congés payés par an.

UN SALAIRE

La rémunération minimale versée par l'employeur est déterminée en pourcentage du SMIC.

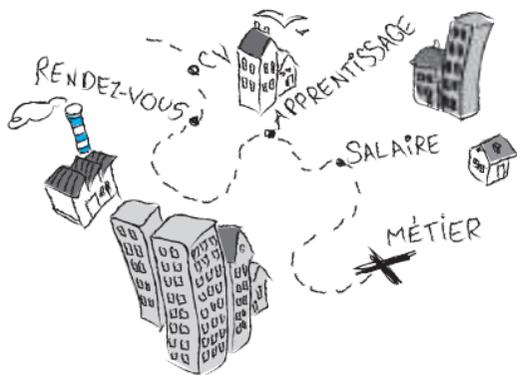
Ancienneté dans le contrat	de 15 à 18 ans	de 18-20 ans	de 21 ans et +
1 ^{ère} année	25%	41%	53%
2 ^{ème} année	37%	49%	61%
3 ^{ème} année	53%*	65%*	78%*

*ou du SMC s'il est plus favorable

Certaines conventions collectives prévoient une rémunération supérieure.

UNE PÉRIODE D'ESSAI

Une période d'essai de 45 jours de formation en entreprise, consécutifs ou non, durant laquelle l'apprenti(e) ou le chef d'entreprise peut mettre fin au contrat d'apprentissage.



DES DROITS

- Le temps passé en formation au CFA est inclus dans le temps de travail.
- Des droits identiques à ceux des salariés (assurance maladie, prise en compte pour la retraite...).

DES ENGAGEMENTS

- Suivre les cours au CFA avec assiduité.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du CFA.
- Effectuer le travail qui est confié.
- Se présenter aux épreuves de l'examen en fin de formation.

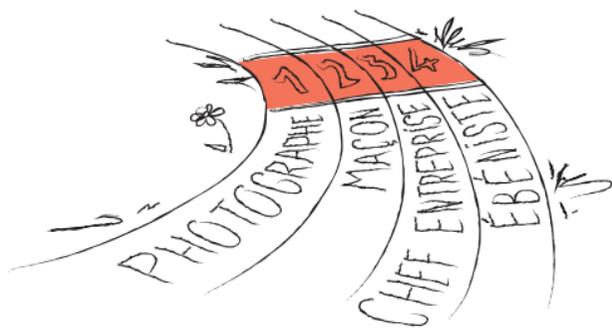
DES AVANTAGES POUR FACILITER LA VIE DES APPRENTI(E)S



UNE CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Délivrée à la rentrée par le CFA, elle est valable dans toute la France.

Elle permet de bénéficier de réductions tarifaires (ciné, sport, restos...).



DES AVANTAGES FINANCIERS

- Exonération des cotisations sociales.
- Allocations familiales aux parents pour l'apprenti(e) de moins de 20 ans (si la rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC).
- Salaire non soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.
- Allocation d'aide au logement.
- Aide AGEFIPH pour l'apprenti(e) en situation de handicap (sous forme de subvention forfaitaire ou d'une prime à l'insertion).

DISPOSITIF D'INTÉGRATION RÉGIONAL DES PERSONNES HANDICAPÉES VERS L'ALTERNANCE (DIRPHA)

Des référents handicap dans les CFA facilitent leur formation et leur insertion.

DES FRAIS FINANCÉS EN PARTIE PAR LA RÉGION ALSACE

- Frais de transport : sous conditions et versés par le CFA.
- Frais de restauration.
- Frais du premier équipement : de 50 à 250 € en fonction de la formation.

LES PARCOURS ET LES DIPLÔMES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

CAP - Certificat d'Aptitude Professionnelle

CTM - Certificat Technique des Métiers

MC - Mention Complémentaire

FC - Formation complémentaire

BCP - Brevet de Compagnon Professionnel

Bac Pro - Baccalauréat Professionnel

BP - Brevet Professionnel

BTM - Brevet Technique des Métiers

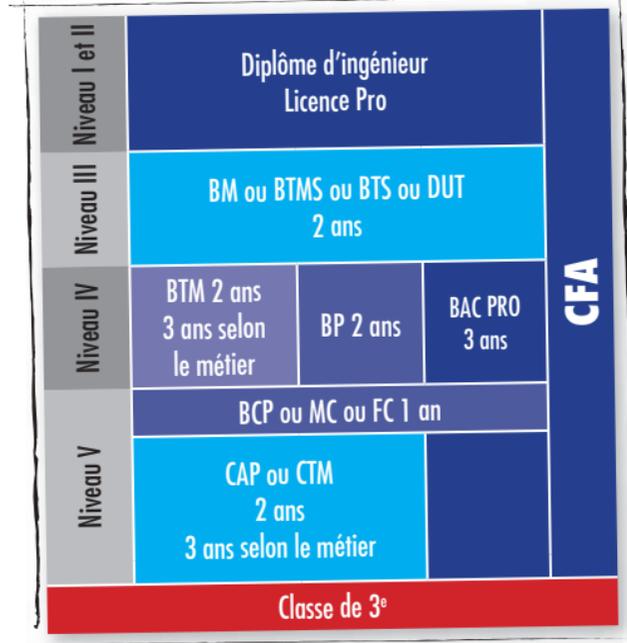
BTMS - Brevet Technique des Métiers Supérieur

BTS - Brevet de Technicien Supérieur

DUT - Diplôme Universitaire Technologique

BM - Brevet de Maîtrise

Licence Pro - Licence Professionnelle



LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE ET L'ARTISANAT

LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE (CMA) ASSURE DES MISSIONS MULTIPLES, ESSENTIELLES À L'ARTISANAT :

- représenter et défendre les intérêts de l'artisanat,
- promouvoir et développer le secteur artisanal et ses entreprises,
- former les jeunes, les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs,
- au service de tous les publics : accueillir, informer, conseiller et accompagner.



LE SERVICE "JEUNES ET ENTREPRISES" DE LA CMA

Des conseillers sont à votre écoute pour vous faire découvrir les métiers de l'artisanat, vous guider dans vos choix et construire avec vous votre projet professionnel.

- Accueil personnalisé à la CMA.
- Conseil, appui à l'orientation vers les métiers de l'artisanat.
- Proposition de "Semaine de découverte d'un métier" en entreprise.
- Suivi et médiation en cas de difficulté dans votre apprentissage.
- Apprentissage transfrontalier.

Informations sur l'apprentissage transfrontalier :
www.apprentissage-alsace.eu



LA SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

DE 1 À 5 JOURS EN ENTREPRISE POUR
CHOISIR LE MÉTIER QUI VOUS PLAÎT

EN ENTREPRISE, VOUS RENCONTREZ
DES PROFESSIONNELS

VOUS VOYEZ COMMENT S'EXERCE
LE MÉTIER

VOUS CHOISISSEZ LE MÉTIER QUE
VOUS VOULEZ APPRENDRE

Convention disponible au Service Jeunes et Entreprises

POUR VOTRE PROJET DE FORMATION
EN APPRENTISSAGE, AVANT DE
VOUS LANCER DANS LA RECHERCHE
D'UN EMPLOYEUR,
IL EST IMPÉRATIF DE VALIDER
VOTRE CHOIX D'ORIENTATION.

QUEL PROJET PROFESSIONNEL ?

Pour construire un projet professionnel cohérent, pour vous orienter ou vous réorienter, il faut faire le point sur vos centres d'intérêts, votre tempérament et votre personnalité.

Vous avez des passions, des idées, l'envie de réussir et des questions...

Les conseillers de la CMA sont à votre écoute pour vous faire découvrir les métiers de l'artisanat et vous guider dans vos choix.

VOUS ÊTES
AUDACIEUX,
CURIEUX, DÉCIDÉ,
ENTREPRENANT...

AVEC L'ARTISANAT

CONSTRUISEZ VOTRE

AVENIR!



NE VOUS CONTENTEZ
PAS DE LIRE LES
ANNONCES D'EMPLOI !
SOYEZ PROACTIF ET
DÉMARCHEZ LES ENTREPRISES
QUE VOUS AUREZ CIBLÉES.

DES CONSEILS POUR TROUVER UNE ENTREPRISE

Pour se former à un métier de l'artisanat en apprentissage, il faut en tout premier lieu trouver une entreprise qui souhaite s'engager dans la formation. C'est une étape essentielle pour réaliser votre projet.

Le centre de formation sera quant à lui choisi selon le métier, le niveau visé et vos contraintes personnelles.

DANS CERTAINS MÉTIERS
IL EST PLUS DIFFICILE DE TROUVER
UNE PLACE ET LES ENTREPRISES
NE DIFFUSENT PAS
SYSTÉMATIQUEMENT LEURS
OFFRES D'APPRENTISSAGE.

UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

La recherche d'une entreprise s'apparente à une recherche d'emploi.

Où chercher ?

- Rencontres d'employeurs lors de forums, salons...
- Prospection dans la presse.
- Recherches sur internet.
- Consultation des places d'apprentissage diffusées sur le site internet :

www.apprentissage-alsace.eu



Faites savoir autour de vous que vous recherchez un employeur (membres de votre famille, amis, professeurs...).

L'essentiel des offres est pourvu par le biais de ce réseau.

Avant la prise de contact, créez une liste d'adresses d'entreprises à cibler et cherchez des informations sur celles-ci.

COMMENT CONTACTER UN EMPLOYEUR ?

1. Par téléphone pour prendre rendez-vous.
2. En se présentant directement en entreprise.
3. En envoyant un CV et une lettre de motivation par courrier postal ou électronique.

1. Prendre rendez-vous par téléphone

Avant de contacter l'entreprise :

- connaître si possible le nom du chef d'entreprise,
- choisir le bon moment : il vaut mieux par exemple essayer de joindre un boulanger le matin,
- être installé au calme,
- avoir de quoi écrire pour noter les informations, la date et l'heure du rendez-vous.

Pendant l'entretien téléphonique :

- avoir un ton aimable, sourire (il s'entend au téléphone) et être dynamique,
- saluer la personne, se présenter et indiquer le motif de l'appel : *“Bonjour Monsieur DUPONT, je suis... et je vous appelle concernant la place d'apprentissage en (nom du métier). Pourrions-nous fixer un rendez-vous pour un entretien ?”*,
- ne pas oublier de remercier son interlocuteur.

LA PREMIÈRE IMPRESSION EST SOUVENT DÉTERMINANTE POUR LA SUITE.

2. Se présenter spontanément en entreprise

- Choisir le bon moment pour aller en entreprise en fonction de l'activité de celle-ci.
- S'être renseigné sur l'entreprise.
- Avoir avec soi son CV, sa lettre de motivation, ses bulletins scolaires, du papier et de quoi écrire.

- Soigner sa présentation et son apparence.
- Saluer l'interlocuteur, se présenter et indiquer le motif de la visite.

Ce premier contact peut avoir comme objectif :

- de convenir d'un rendez-vous,
- de déboucher directement sur un entretien.



3. Envoyer un CV et une lettre de motivation

Le CV doit vous présenter le mieux possible et donner à l'employeur l'envie de vous rencontrer.

Il doit être clair, précis, court (1 seule page) et rédigé sans faute.

Le CV apporte des informations sur :

- votre état civil, votre adresse,
- vos formations et diplômes,
- vos expériences (stages, jobs d'été...),
- d'autres informations complémentaires : niveau en langues étrangères, compétences informatiques, sports et loisirs, bénévolat, pratique d'un instrument de musique...

EXEMPLE DE CV >>>>



LES EMPLOYEURS SONT ATTENTIFS :

- AU MESSAGE D'ACCUEIL DE VOTRE PORTABLE
- À LA FORME DE VOTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE
- AUX COMMENTAIRES ET PHOTOS QUE VOUS LAISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.



N'HÉSITEZ PAS
À RELANCER L'ENTREPRISE
SI VOUS AVEZ DÉJÀ
ENVOYÉ UNE LETTRE
OU TÉLÉPHONÉ
ET QUE VOUS N'AVEZ
PAS DE RÉPONSE.

Une lettre de motivation en trois parties :

1. LE VOUS (= l'entreprise)

Je fais référence à l'offre d'apprentissage et j'évoque l'activité de l'entreprise.

2. LE JE (= moi)

J'exprime ma motivation. Je parle de mon expérience, de mes compétences et qualités en lien avec le métier.

3. LE NOUS (= l'entreprise et moi)

Je fais une demande d'entretien et de stage

EXEMPLE DE LETTRE
DE MOTIVATION >>>>



COMMENT SE PRÉPARER À UN ENTRETIEN ?

L'entretien avec l'employeur

Pour l'employeur, c'est l'occasion de découvrir :

- qui vous êtes, votre personnalité,
- votre parcours scolaire,
- votre motivation.

Préparer l'entretien :

- lister les raisons pour lesquelles vous avez sélectionné ce métier et pourquoi vous choisissez la voie de l'apprentissage,
- préparer des arguments par rapport à votre candidature, des réponses à des questions que l'employeur pourrait vous poser, des questions que vous souhaitez aborder (par rapport au travail, au contrat d'apprentissage...).



Exemple de questions que peut poser un employeur :

- parlez-moi de votre parcours scolaire : classes, diplômes, résultats...
- quelles sont les matières que vous préférez étudier ?
- pourquoi avez-vous choisi ce métier ?
- pourquoi souhaitez-vous faire un apprentissage ?
- avez-vous déjà effectué des stages en entreprise ?
- quels sont vos loisirs ?
- quels sont vos qualités et vos défauts ?

Avant l'entretien :

- vérifier l'itinéraire pour se rendre à l'entreprise et arriver à l'heure au rendez-vous,
- apportez CV, lettre de motivation, bulletins scolaires et de quoi écrire,
- soigner son aspect extérieur.



RESTEZ

MOTIVÉ(E), DYNAMIQUE,

ET SOYEZ VOUS MÊME!

Pendant l'entretien :

- être attentif au premier contact : penser à la poignée de main, sourire, regarder son interlocuteur dans les yeux,
- écouter attentivement les questions posées et répondre clairement,
- ne pas hésiter à poser des questions (l'entretien est un échange),
- associer les parents à l'entretien (si l'employeur souhaite leur présence),
Ce ne sera pas à eux de s'exprimer à votre place. C'est à vous de montrer votre motivation et de convaincre l'employeur de vous embaucher.
- à la fin de l'entretien, demander à l'employeur à quelle date il prendra sa décision.

Faire un suivi des démarches réalisées

Entreprise	Nom Fonction du contact	Activité	Origine de l'offre	Date de contact	Type	Résultat	Suite de donner
Boulangerie Dupont 3 rue des Roses 67000 STRASBOURG Tél : E-mail :	M. Dupont Chef d'entreprise	Boulangerie	Site des offres	24 janvier	Par tél	Positif	Me recontacte en février. Rappeler mi-février si sans nouvelles



SOYEZ
PERSÉVÉRANT
DANS VOTRE RECHERCHE

L'ARTISANAT,
C'EST LA VOIE
PRIVILÉGIÉE POUR
CRÉER ET REPRENDRE
UNE ENTREPRISE POUR
DEVENIR CHEF D'ENTREPRISE.

NOTES

HORAIRES ACCUEIL JEUNES

- **Mardi, jeudi et vendredi**
de 13h30 à 16h30
- **Mercredi de 9h à 12h**
et de 13h30 à 16h30

SCHILTIGHEIM

Espace Européen de l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Tél. 03 88 19 55 81
je.bas-rhin@cm-alsace.fr

COLMAR

13 avenue de la République
CS 20044
68025 Colmar Cedex

Tél. 03 89 20 84 50
je.colmar@cm-alsace.fr

MULHOUSE

12 boulevard de l'Europe
BP 3007
68061 Mulhouse Cedex

Tél. 03 89 46 89 00
je.mulhouse@cm-alsace.fr

www.cm-alsace.fr



Chambre de Métiers d'Alsace

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat